



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

**AFFAIRE DE L'USINE MOX (IRLANDE C. ROYAUME-UNI)
L'AUDIENCE COMMENCE LE 19 NOVEMBRE 2001 À 10 HEURES**

**LA CÉRÉMONIE DE PRESTATION DE SERMENT
DE M. ALBERTO SZÉKELY, JUGE *AD HOC*,
AURA LIEU LE 18 NOVEMBRE 2001 À 16 HEURES**

L'audience relative à la demande en prescription de mesures conservatoires dans l'Affaire de l'usine MOX (Irlande c. Royaume-Uni) s'ouvrira le lundi, 19 Novembre 2001. L'audience se déroulera de 10 heures à 18 heures, le lundi, et de 9h30 à 18h15, le mardi.

Une audience publique du Tribunal se tiendra à 16 heures, le dimanche, 18 novembre 2001, au cours de laquelle l'Ambassadeur Alberto Székely, juge *ad hoc* désigné par l'Irlande, fera la déclaration solennelle requise en vertu de l'article 9 du Règlement du Tribunal

M. SZÉKELY, JUGE *AD HOC*

L'Ambassadeur Alberto Székely, de nationalité mexicaine, exerce actuellement des fonctions d'Ambassadeur au Ministère des affaires étrangères du Mexique. Il est également conseiller auprès du Ministre des affaires étrangères pour les questions spéciales relevant du droit international; il exerce des fonctions d'arbitre à la Cour Permanente d'Arbitrage de La Haye pour les questions relatives à l'environnement et aux ressources naturelles et il est directeur de recherche au Centre international pour les ressources transfrontières de la faculté de droit de l'Université de Mexico. M. Székely a eu une brillante carrière, à la fois universitaire et diplomatique, notamment en qualité de professeur de droit international et de chercheur à la faculté de droit de l'Université de Mexico, à la faculté de droit de l'Université d'Etat de l'Arizona et à l'Institut supérieur des relations internationales de l'Université Johns Hopkins. En outre, M. Székely a, entre autres, été conseiller juridique et membre de la délégation mexicaine à la troisième Conférence sur le droit de la mer, Représentant suppléant du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève et membre de la Commission du droit international de l'ONU. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages et articles portant

(à suivre)

A l'intention des organes d'information – document non officiel - également disponible sur le site Internet : www.tiddm.org et www.itlos.org

sur le droit international.

NOTE POUR LA PRESSE

1. Les représentants de la presse, qui souhaitent assister aux audiences publiques, sont priés de se faire enregistrer auprès du service de presse.
2. Des photos pourront être prises à l'ouverture de l'audience, pendant les premières minutes de celle-ci et quelques minutes avant la fin. Les prises de vues destinées à la télévision sont autorisées durant toute l'audience; les équipes de télévision sont priées de prévenir en temps utile le service de presse.
3. Les téléphones portables et les beepers sont autorisés dans la salle d'audience, à condition qu'ils soient éteints ou mis en mode silencieux.
4. Les comptes rendus des audiences publiques seront publiés tous les jours sur le site Internet du Tribunal (www.tiddm.org et www.itlos.org).

Les précédents communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal : www.tiddm.org et www.itlos.org et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à M. Robert van Dijk ou à Mme Julia Pope, Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227/228, télécopieur : (49) (40) 35607-245/275,
adresse électronique : press@itlos.org

* * *